

# CO PRO TEC



CATALOGUE FORMATIONS



# > Sommaire

> **Edito** ..... p. 01

> **Contacts & horaires d'ouverture** ..... p. 02

## > Conception des installations

- Préparation au test Qualigaz, responsable gaz et habilitation gaz..... p. 03
- Formation à la fonction de responsable gaz ..... p. 03
- Formation à la fonction du Responsable Maintenance Gaz (PMG) ..... p. 04
- Formation à la fonction du Responsable Gaz Naturel (PGN) et Maintenance Gaz (PMG) ..... p. 04
- Conception et réalisation des conduites montantes gaz à usage collectif..... p. 05
- Initiation à la petite climatisation, choix et dimensionnement des climatiseurs..... p. 06
- Conception des installations électriques neuves conformes à la C15-100.....p. 06
- Nouvelle réglementation Fioul stockage, implantation de générateurs, habilitation, bureau et tertiaire non classé ..... p. 07

## > Energies renouvelables

- Formation technique énergie solaire QUALISOL..... p. 08
- Formation Label QUALIBOIS ..... p. 08
- Formation technique énergie photovoltaïque ..... p. 09
- La Pompe à Chaleur et la Géothermie ..... p. 09

## > Sécurité

- Travaux consignation et intervention en basse tension, personnel électricien ..... p. 10
- Recyclage des connaissances, travaux consignation et intervention en basse tension du personnel électricien..... p. 10
- Travaux non électriques dans un environnement à risques électriques ..... p. 11
- Recyclage des connaissances du personnel intervenant dans un environnement à risques électriques ..... p. 11
- Formation initiale SST ..... p. 12
- Recyclage SST ..... p. 12
- Risques Chimiques niveau 1 ..... p. 13
- Risques Chimiques niveau 2 ..... p. 13
- Sécurité et réglementation concernant l'exécution de travaux en hauteur ..... p. 14
- Formation GESTES et POSTURES ..... p. 14
- Utilisation des plates formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) et délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) ..... p. 15

## > Edito

L'association des Professionnels de l'énergie, créée en 1993, est une structure spécialisée dans le domaine des énergies, du génie thermique et des technologies innovantes. COPROTEC assure ainsi : le conseil, l'assistance technique et la formation auprès des professionnels sur l'ensemble du territoire national.

Installé à COLMAR, sur un site industriel avec parking, COPROTEC dispose de salles de formation dotées des équipements pédagogiques et techniques les mieux adaptés aux besoins spécifiques qui sont les vôtres et ceux de vos métiers.

Notre ambition est de favoriser l'évolution des hommes et des techniques dans les entreprises.

Chaque année, un nombre important de stagiaires, suivent les formations dispensées par notre organisme, que ce soit dans nos locaux en Alsace, où auprès de nos partenaires à travers toute la France.

Qualité et Performance sont les piliers de notre démarche commerciale, ainsi COPROTEC est certifié ISO 9001 version 2000 depuis le 19 novembre 2003 afin de garantir à nos clients l'appui d'une structure compétente et efficace.

COPROTEC dispose de l'ensemble des agréments nécessaires à l'exercice de nos activités et délivrés notamment par les CRAM, l'ADEME, l'UIC et la Préfecture de Région.

Par ailleurs, notre structure est labellisée Pôle d'Innovation de l'Artisanat dans le domaine du : « Génie Thermique et Energie ».

Nos compétences et notre volonté de vous accompagner dans vos démarches de perfectionnement ou de formation nous permettent de développer à la demande, des formations spécifiques propres à chaque entreprise.

Nous sommes et souhaitons rester votre partenaire pour construire l'avenir.

**Le Directeur  
Bernard BADINA**



## > SOYONS PARTENAIRES POUR REUSSIR VOS FORMATIONS

Il s'agit pour COPROTEC de construire une politique de formation à long terme tenant compte des aspirations et des besoins des entreprises. Nous assurons une veille technologique et réglementaire permettant d'apporter le service et la connaissance aux chefs d'entreprises ainsi qu'à leurs collaborateurs souhaitant développer ou améliorer le champ d'activité de leur entreprise.

### > Votre Interlocutrice privilégiée

**Christelle DIEBOLD**, Responsable pôle Formation

10 rue des bonnes Gens

68000 COLMAR

Tél. : 03 69 28 89 00 • Fax : 03 69 28 89 30

E-mail : [secretariat@coprotec.net](mailto:secretariat@coprotec.net)



### > Heures d'ouverture de nos locaux

Du lundi au jeudi de 08H15 à 12h00 & de 13H30 à 17H00

Le vendredi de 08H15 à 12H00 & de 13H30 à 16H15

Organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de Région Alsace

N° d'existence 42 68 009 60 68

Association régie par le code civil local

Inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Colmar Vol L N°45

# > Conception des Installations

## Formation à la fonction de responsable gaz

(PGN – PGP)

Code : G02-14  
Durée : 2 jours



Cette formation vous aide à préparer le passage de votre test pour obtenir l'appellation PGN - PGP.

### > Public

Les artisans, responsables d'entreprise ou les Chefs d'équipes travaillant dans le métier du chauffage et du service après-vente et dans le domaine du gaz pétrole liquéfié.

### > Objectif

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables permettant de s'adapter à leur emploi de responsable gaz et de se familiariser aux nouvelles techniques à mettre en pratique.

## Préparation au test Qualigaz, responsable gaz et habilitation gaz

Préparation au recyclage de la fonction de responsable gaz (PGN – PGP)

Code : G02-07  
Durée : 1 jour



Cette formation vous aide à préparer le recyclage de votre appellation PGN – PGP. En effet, tous les trois ans le responsable gaz doit repasser un test afin de pouvoir garder son appellation.

### > Public

Les artisans, responsables d'entreprise ou les Chefs d'équipes travaillant dans le métier du chauffage et du service après-vente et dans le domaine du gaz pétrole liquéfié.

### > Objectif

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables permettant de s'adapter à leur emploi de responsable gaz et de se familiariser aux nouvelles techniques à mettre en pratique.

Notre document de formation est utilisable lors de votre passage au test QCM auprès de QUALIGAZ.  
Ce document est autorisé par le Comité de Concertation National Gaz en date du 15/11/2005.



### > Programme

- Les textes réglementaires,
- La hiérarchie des arrêtés, DTU,
- Les certificats de conformité,
- Les tuyauteries fixes,
- L'étanchéité de l'installation gaz,
- Les organes de coupure,
- Les robinets de commande des appareils,
- Caractéristiques des gaz,
- L'alimentation en gaz des appareils,
- Les locaux et les ventilations,
- Le chauffe-eau non raccordé,
- Le conduit de raccordement d'un appareil gaz,
- L'évacuation des produits de combustion,
- Les essais de fonctionnement des appareils (procédure et présentation d'appareils),
- La procédure de contrôle d'une installation.

### > Programme

- Présentation de l'habilitation gaz,
- Les textes réglementaires,
- Les rappels théoriques,
- Les certificats de conformité,
- Organes de coupure,
- Organes généraux, individuels et collectifs,
- Organes de coupure d'appareils,
- Volume et ouvrant,
- Ventilations,
- Evacuation des produits de combustion,
- Essais des appareils cuisson,
- Appareils raccordés débit gaz, tirage monoxyde de carbone, procédure des essais, exercice dans les conditions de l'examen,
- Passage d'un test en situation réelle.



## > Conception des Installations

### Formation à la fonction du Responsable Maintenance Gaz (PMG)

Code : G24-07  
Durée : 1 jour



Cette formation vous aide à préparer le passage de votre test pour obtenir l'appellation PMG.

#### > Public

Le stage concerne les artisans, responsables d'entreprise ou les chefs d'équipes travaillant dans le métier du chauffage et du service après-vente.

#### > Objectif

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables permettant de s'adapter à leur emploi de responsable maintenance gaz.

#### > Programme

- Présentation du Professionnel Maintenance Gaz,
- Réglementation gaz en habitation :
  - Ventilation,
  - Evacuation des produits de combustion...
- Combustion du gaz,
- Essai de combustion,
- Electricité (CTN, Ionisation, Puissance...),
- Physique (étude de rendement, unités et mesure...),
- Entretien,
- Relation clientèle (feuille d'intervention, anomalie sur partie existante...).

### Formation à la fonction du Responsable Gaz Naturel (PGN) et Maintenance Gaz (PMG)

Code : G24-14  
Durée : 2 jours



Cette formation vous permet de préparer le passage de votre test afin d'obtenir les appellations PGN - PGP et PMG.

#### > Public

Le stage concerne les artisans, responsables d'entreprise ou les chefs d'équipes travaillant dans le métier du chauffage et du service après-vente.

#### > Objectif

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances indispensables permettant de s'adapter à leur emploi de responsable gaz et de responsable maintenance gaz et de se familiariser aux techniques, à la réglementation gaz et aux méthodes à mettre en pratique.

#### > Programme

- Les textes réglementaires,
- La procédure de contrôle d'une installation gaz,
- Responsabilité de l'entreprise,
- Réglementation gaz en habitation :
  - Certificat de conformité,
  - Tuyauterie fixe,
  - Ventilation,
  - Evacuation des produits de combustion...
- Combustion du gaz,
- Essai de combustion,
- Electricité (CTN, Ionisation, Puissance...),
- Physique (étude de rendement, unités et mesure...),
- Entretien,
- Relation clientèle (feuille d'intervention, anomalie sur partie existante...).



## > Conception des Installations

### Conception et réalisation des conduites montantes gaz à usage collectif

Code : G08-14  
Durée : 2 jours



#### > Public

Le stage concerne les agents techniques des groupes techniques d'agences dans le domaine de la conception et la réalisation des ouvrages gaz.

#### > Objectif

- Permettre aux agents techniques de compléter ou d'acquérir les connaissances techniques réglementaires et administratives nécessaires pour concevoir, faire, réaliser et réceptionner les différentes conduites montantes gaz.
- Distinguer les textes et documents réglementaires relatifs à la construction des conduites montantes gaz.
- Calculer et dimensionner les conduites montantes gaz.
- Établir une liste des informations à fournir pour les maîtres d'ouvrage et juger du respect des règles d'implantation et de construction.
- Vérifier la validité des aptitudes soudeurs.

#### > Programme

- Les textes réglementaires,
- Les spécifications techniques,
- Le dimensionnement,
- Aptitudes soudeurs,
- Contrôle de conformité,
- Essais de résistance mécanique, d'étanchéité et matériel nécessaire,
- Mise en service administrative et technique.



## > Conception des installations

### Initiation à la petite climatisation, choix et dimensionnement des climatiseurs

Code : T04-14  
Durée : 2 jours



*Cette formation vous donnera les bases pour effectuer des installations dans le domaine de la climatisation.*

#### > Public

Chefs d'entreprises techniciens et toute personne intervenant sur des climatiseurs électriques

#### > Objectif

Permettre aux stagiaires de dimensionner, de concevoir, de prescrire et d'effectuer des petites interventions sur un circuit de climatisation simple.

#### > Programme

- Notions de confort,
- Fonctionnement du système thermodynamique,
- Précautions nécessaires à l'installation,
- Les différentes technologies,
- Choix de l'équipement en fonction des contraintes du bâtiment,
- La diffusion de l'air,
- Calculs de dimensionnement des équipements,
- L'implantation des émetteurs.

### Conception des installations électriques neuves conformes à la C15-100

Code : T07-14  
Durée : 2 jours



*Cette formation vous permettra de réaliser des installations électriques dans les règles de l'art*

#### > Public

Tout électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques.

#### > Objectif

Permettre aux électriciens de mettre en application et d'interpréter la norme NF C 15-100 lors de l'exécution d'opérations sur des ouvrages électriques.

#### > Programme

- La normalisation,
- Schémas électriques,
- Classification et caractéristiques des installations,
- Les isolants et les conducteurs,
- Calculs de section d'un conducteur en Basse tension,
- Etudes de cas,
- Etudes de schémas de terre.



## > Conception des installations

Nouvelle réglementation Fioul stockage, implantation de générateurs, habitation, bureau et tertiaire non classé

Code : T28-14  
Durée : 2 jours



*Cette formation expose la nouvelle réglementation du 1er juillet 2004. Celle-ci rend obligatoire à compter du 1er janvier 2005 les certificats de conformité.*

### > Public

Professionnels en activité dans les entreprises du génie climatique

### > Objectif

A l'issue du stage, le participant connaît les aspects réglementaires relatifs à l'implantation, la mise en route et la gestion d'une installation de fioul comportant un ou des stockages(s). Ainsi que les règles concernant la mise en place d'un générateur fioul ( $0 < P < 2000$  KW) dans les bâtiments d'habitation, de bureau ou sur sites tertiaires non classés.

### > Programme

- Approche réglementaire d'une installation fioul comprenant un stockage et l'implantation d'un générateur dans un bâtiment d'habitation, de bureaux et tertiaire non classé,
- Textes réglementaires,
- Règles d'implantation d'un stockage fioul,
- Règles concernant les canalisations et réseau fioul,
- Certificat de conformité,
- Déclaration d'installation ,
- Implantation d'un stockage fioul
  - En plein air
  - En habitation
  - En enterré
- Pose de canalisations et réseaux fioul,
- Implantation des générateurs fioul
  - $P < 70$  KW individuel et collectif
  - $P > 70$  KW habitation et bureaux (chaufferie)
  - $P < 70$  KW usage exclusif



## > Energies Renouvelables

### Formation technique énergie solaire Qualisol



Code : T14-14  
Durée : 2 jours



Notre organisme de formation est habilité par l'ADEME, pour effectuer les stages solaires QUALISOL.

#### > Public

Le stage concerne les Responsables d'entreprise, Artisans et toutes personnes chargées de projets, même de réalisations d'installations ayant recours à l'Energie Solaire, chauffe eau solaire individuel (CESI)

#### > Objectif

Permettre aux entreprises de prendre en compte le marché solaire par l'acquisition de savoir faire permettant de répondre aux souhaits des clients.

Après ces séquences, chaque participant pourra étudier et réaliser des installations solaires dans les règles de l'art et pourra se diversifier au niveau de l'activité de l'entreprise.

#### > Programme

- Les points de la Charte QUALISOL,
- Méthodologie du calcul de la surface de capteurs solaires en eau chaude sanitaire,
- L'eau chaude sanitaire et le CESI,
- Données météorologiques,
- Durée de l'ensoleillement,
- Les principes de fonctionnement.
- Les responsabilités lors des installations des CESI,
- Les points de la charte QUALISOL,
- Le financement du capteur solaire,
- Le rendement,
- Exemples pratiques,
- Schémas d'installation,
- Réalisation et étude de 3 cas types,
- Manipulation.

### Formation Label QUALIBOIS



Code : T32-14  
Durée : 2 jours



Notre organisme de formation est habilité par l'ADEME, pour effectuer les stages QUALIBOIS.

#### > Public

Le stage concerne les professionnels installateurs sanitaires chauffagistes.

#### > Objectif

Cette formation permettra dans le cadre des installations, chaudières à bûches et chaudières automatiques granulés ou plaquettes d'une puissance inférieure à 70 KW d'acquérir la connaissance des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement. Elle permettra également de réaliser des installations de qualité ainsi que l'entretien et le SAV.

#### > Programme

- Présentation du label QUALIBOIS, du label flamme verte,
- Textes réglementaires et règles de l'art,
- Données techniques du bois énergie
  - la forêt française et son potentiel
  - la représentation du bois énergies dans l'habitat
  - composition chimique, masse volumique, taux d'humidité, pouvoir calorifique
  - La combustion : rendement, rejet, réglage
- Les différents types de chauffage au bois : divisé, central, bi-énergie, chaudières à bûches, chaudières à double foyer, les poêles à granulés hydro,
- Le dimensionnement,
- La combustion,
- L'évacuation des fumées,
- Type d'installation,
- Circuit primaire, secondaire,
- Les calculs,
- La maintenance.



## > Energies Renouvelables

### Formation technique énergie photovoltaïque

Code : T01-14  
Durée : 2 jours



*Qu'est-ce que l'énergie photovoltaïque?  
C'est la production d'électricité par le biais du solaire.*

#### > Public

Le stage concerne les Responsables d'entreprise, Artisans et toutes personnes chargées de projets, même de réalisations d'installations ayant recours à l'Energie Photovoltaïque.

#### > Objectif

Permettre aux entreprises de prendre en compte le marché photovoltaïque par l'acquisition de savoir faire permettant de répondre aux souhaits des clients.

Après ces séquences, chaque participant pourra étudier et réaliser des installations photovoltaïques dans les règles de l'art et pourra se diversifier au niveau de l'activité de l'entreprise.

#### > Programme

- Méthodologie du calcul de la surface de capteurs photovoltaïques,
- Les différentes applications,
- Données météorologiques,
- Durée de l'ensoleillement,
- Les principes de fonctionnement,
- Raccordement du matériel,
- Le rendement,
- Exemples pratiques,
- Schémas d'installation,
- Etude de cas types,
- Détermination du stockage,
- Câblage d'installation.

### La Pompe à Chaleur et la Géothermie

Code : T02-14  
Durée : 2 jours



*Au cours de ce stage vous allez pouvoir aborder les différentes techniques utilisées dans le cadre de la géothermie.*

#### > Public

Le stage concerne les responsables d'entreprise, les artisans, toute personne chargée de projets, toute la filière.

#### > Objectif

Mettre en avant le concept de la pompe à chaleur et de la géothermie (technologie approuvée, faible coût d'exploitation, confort...) de part les entreprises et les personnes ayant participé à la formation et qui s'inscrivent ainsi dans un pôle novateur d'énergie et d'environnement.

Permettre aux participants de proposer, de vendre et de mettre en œuvre ce type d'installation; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et sur la possibilité de mise en œuvre.

#### > Programme

- Le marché,
- Principe de fonctionnement d'une Pompe à chaleur,
- Les phénomènes physiques,
- Cycle du fluide frigorigène,
- Les principaux éléments d'une PAC,
- La technologie (sol-sol, -sol-eau, etc...),
- Les différents types de pompe à chaleur,
- Principe d'Installation,
- Les Emetteurs,
- Exercice de dimensionnement simplifié d'un capteur vertical et horizontal,
- Exemple d'installation,
- Options de la géothermie,
- Les réglementations et les normes de la géothermie,
- Les aides possibles pour la géothermie.



### Travaux consignation et intervention en basse tension, personnel électricien

Code : T10-21  
Durée : 3 jours



Conformément aux dispositions prévues par décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 et par le recueil C18-510, et en application de la Note Technique N° 26 de la CRAM Alsace Moselle. Cette formation permet notamment à l'employeur d'habiliter son personnel, concernant les habilitations de type B2, BC, BR. A l'issue de la formation, le stagiaire passera un test écrit afin de valider ses connaissances en matière de sécurité électrique

#### > Public

Tout technicien intervenant sur des appareils électriques et les électriciens chargés d'assurer des travaux, des dépannages, des interventions à moins de 30 cm de pièces nues sous tension. Et appelés à travailler et à intervenir sur des installations et équipements électriques en vue de la maintenance ou de l'entretien général des ouvrages électriques.

#### > Objectif

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur des ouvrages électriques. S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements. Et procéder à des interventions de dépannage et de raccordement BT.

#### > Programme

- Travaux hors tension en basse tension,
- Les modalités de consignations,
- Le chargé de consignation,
- Les interventions en basse tension,
- Les règles de sécurité lors des prises de mesure,
- Travaux hors tension en BT,
- Les consignations, chargé de consignation,
- Travaux en voisinage de pièces nues sous tension en BT,
- Les interventions en BT,
- La sécurité lors des opérations de mesurage,
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main,
- Conduite à tenir en cas d'accident ou incident d'ordre électrique.

### Recyclage des connaissances, travaux consignation et intervention en basse tension du personnel électricien

Code : T10-07  
Durée : 1 jour



Conformément à la recommandation de la CRAM, une formation de recyclage est à prévoir tous les 3 ans. Ce recyclage peut intervenir plus tôt lorsqu'il y a un changement d'affectation ou lorsqu'il y a une modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution dans le cas du personnel permanent fixe d'entreprise.

#### > Public

Tout technicien intervenant sur des appareils électriques et les électriciens chargés d'assurer des travaux, des dépannages, des interventions à moins de 30 cm de pièces nues sous tension. Et appelé à travailler et à intervenir sur des installations et équipements électriques en vue de la maintenance ou de l'entretien général des ouvrages électriques.

#### > Objectif

Rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances du personnel.

S'assurer de l'aptitude des stagiaires à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements.

Procéder à des interventions de dépannage et de raccordement basse tension.

#### > Programme

Mise à jour des connaissances

- Travaux hors tension en basse tension,
- Les modalités de consignations,
- Le chargé de consignation,
- Les interventions en basse tension,
- Rappels de la C18-510,
- Les règles de sécurité lors des prises de mesure,
- Conduite à tenir en cas d'accident ou incident d'ordre électrique.



## > Sécurité

### Travaux non électriques dans un environnement à risques électriques

Code : T09-14  
Durée : 2 jours



Conformément aux dispositions prévues par décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 et par le recueil C18-510, et en application de la Note Technique N° 26 de la CRAM Alsace Moselle. Cette formation permet notamment à l'employeur d'habiliter son personnel, concernant les habilitations de type B0-H0. A l'issue de la formation, le stagiaire passera un test écrit afin de valider ses connaissances en matière de sécurité électrique.

#### > Public

Cette formation est destinée au personnel non électricien appelé à accéder aux locaux réservés aux électriciens sans surveillance et /ou à effectuer, à diriger des travaux d'ordre non électriques dans l'environnement de pièces nues sous tension du domaine basse tension ou haute tension (exemples: maçon, peintre, terrassier, etc...).

#### > Objectif

- Rendre les stagiaires capables de prendre les mesures de sécurité nécessaires dans un environnement électrique, en particulier dans le cas de pièces nues sous tension ou dans des locaux d'accès réservés aux électriciens, dans le cadre d'un travail d'ordre non électrique,
- d'adapter les méthodes de travail aux considérations de sécurité d'ordre électrique.

#### > Programme

- Notions de base en électricité,
- Présentation réseau HT et BT,
- Fonctions de l'appareillage,
- Risques électriques,
- Evaluation des risques,
- Etude C18-530,
- Conduite à tenir en cas d'accident,
- Manœuvres d'exploitation courantes,
- Présentation d'une condamnation,
- Présentation armoires électriques TGBT.

### Recyclage des connaissances du personnel intervenant dans un environnement à risques électriques

Code : T09-07  
Durée : 1 jour



Conformément à la recommandation de la CRAM, une formation de recyclage est à prévoir tous les 3 ans. Ce recyclage peut intervenir plus tôt lorsqu'il y a un changement d'affectation ou lorsqu'il y a une modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution dans le cas du personnel permanent fixe d'entreprise.

#### > Public

Cette formation est destinée au personnel non électricien appelé à accéder aux locaux réservés aux électriciens sans surveillance et /ou à effectuer, à diriger des travaux d'ordre non électriques dans l'environnement de pièces nues sous tension du domaine basse tension ou haute tension (exemples: maçon, peintre, terrassier, etc...).

#### > Objectif

- Rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances et définir l'étendue des tâches et des secteurs d'activités concernés.

#### > Programme

- Mise à jour des connaissances,
- Notions de base en électricité,
- Fonctions de l'appareillage,
- Risques électriques,
- Evaluation des risques,
- Etude C18-530,
- Conduite à tenir en cas d'accident.



## Formation initiale SST

Code : S16-12  
Durée : 1,5 jour

## Recyclage SST

Code : S16-04  
Durée : 1/2 jour



Conformément aux dispositions prévues par la circulaire N° 26/2001 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Un certificat de sauveteur secouriste sera délivré à l'issue du stage. Si la formation initiale se déroule sur deux jours consécutifs le premier recyclage doit avoir lieu dans les 6 mois.

### > Public

Toute personne désignée ou volontaire pour donner les premiers soins sur le lieu de travail.

### > Objectif

- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir protéger et secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise.
- Savoir alerter les secours compétents dans une entreprise.
- Permettre aux employeurs (entreprises, associations, collectivités locales) de se conformer au Code du Travail.



Le recyclage s'effectue annuellement, à l'issue de cette formation et après validation des connaissances un timbre de recyclage vous sera remis afin de valider votre titre SST pour une année supplémentaire.

### > Public

Tout salarié titulaire d'une formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail.

### > Objectif

Contrôler et remettre à niveau les connaissances des secouristes.  
A l'issue de ce stage, les participants seront capable de : Protéger, Examiner, et Secourir la victime d'un accident du travail. Ils seront également capable d'alerter rapidement les services de secours concernés.

### > Programme

1. Le sauveteur secouriste du travail.  
Intérêt de la prévention du risque professionnel.  
Le rôle du S.S.T.
2. Rechercher les risques persistants pour protéger.  
Reconnaître les risques qui menacent la victime sans s'exposer soi-même. Savoir supprimer, isoler le risque ou soustraire la victime à ce risque sans s'exposer soi-même.
3. Examiner la victime et faire alerter  
Faire le bilan de l'état de la victime  
Savoir donner ou faire donner l'alerte.
4. Secourir  
Déterminer l'action appropriée en fonction de l'examen préalable.  
Mettre en œuvre l'action en utilisant la méthode préconisée.  
Vérifier l'évolution de l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des services de secours spécialisés.
5. Situations inhérentes aux risques spécifiques.

### > Programme

Mises en situation en rapport avec les risques spécifiques liés au secteur d'activité de l'entreprise, rappel des techniques et pratiques des gestes de premiers secours.



## Risques Chimiques niveau 1

Code : S19-07  
Durée : 1 jour



Conformément aux dispositions du cahier des charges N°5 (2003) de l'union des Industries Chimiques du Haut-Rhin ainsi qu'à la réglementation en vigueur. A l'issue du stage et après validation des acquis une carte RC1 vous sera remise, celle-ci est valable 3 ans au terme desquels il s'agit d'effectuer un recyclage d'une durée d'un jour.

### > Public

Toute Personne, salariée ou non, amenée à travailler même ponctuellement sur un site chimique ou pétrochimique.

### > Objectif

- Identifier les risques présents sur les sites chimiques et assimilés,
- Définir les moyens de prévention adaptés pour votre sécurité,
- Identifier les différents acteurs de la sécurité,
- Retrouver, appliquer la réglementation concernant la sécurité lors de vos interventions.

### > Programme

- Sensibilisation aux risques présents sur sites chimiques et assimilés,
- Sensibilisation aux risques classiques,
- Sensibilisation aux risques liés à l'exécution de travaux par plusieurs entreprises,
- Les procédures et consignes,
- Les EPI et EPC,
- Respect des procédures sur site,
- Conduite à tenir face à un évènement accidentel,
- Sensibilisation à l'environnement,
- Pollution accidentelle et gestion des déchets utilisant la méthode préconisée.

## Risques Chimiques niveau 2

Code : S19-14  
Durée : 2 jours



Conformément aux dispositions du cahier des charges N°5 (2003) de l'union des Industries Chimiques du Haut-Rhin ainsi qu'à la réglementation en vigueur. A l'issue du stage et après validation des acquis une carte RC2 vous sera remise, celle-ci est valable 4 ans au terme desquels il s'agit d'effectuer un recyclage d'une durée de deux jours.

### > Public

Toute Personne, salariée ou non, amenée à travailler même ponctuellement sur un site chimique ou pétrochimique.

### > Objectif

- Identifier les risques présents sur les sites chimiques et assimilés,
- Définir les moyens de prévention adaptés pour votre sécurité et celle de votre équipe,
- Identifier les différents acteurs de la sécurité,
- Comprendre les mécanismes de responsabilité et de prise en charge des accidents du travail.
- Retrouver, appliquer la réglementation concernant la sécurité lors de vos interventions.

### > Programme

- Sensibilisation aux risques présents sur sites chimiques et assimilés,
- Sensibilisation aux risques classiques,
- Sensibilisation aux risques liés à l'exécution de travaux par plusieurs entreprises,
- Les procédures et consignes,
- Les EPI et EPC,
- Respect des procédures sur site,
- Conduite à tenir face à un évènement accidentel,
- Sensibilisation à l'environnement,
- Esprit de partenariat,
- Les relations EU-EE,
- La qualité, facteur de sécurité,
- La responsabilité Civile,
- La responsabilité Pénale,
- Les grands axes de la réglementation,
- Prévention des AT,
- Réglementation applicable aux EE,
- Réglementation applicable aux entreprises du BTP,
- Les Acteurs de la sécurité,
- Les acteurs externes,
- Les acteurs internes,
- Les CHSCT,
- Le taux de cotisation AT,
- Déclaration des AT,
- Préservation de l'environnement,
- Pollution accidentelle et gestion des déchets.



### Sécurité et réglementation concernant l'exécution de travaux en hauteur

Code : S20-07  
Durée : 1 jour



Conformément aux dispositions prévues par la directive 2001/45/CE du 21 juin 2001 et par décret du 8 janvier 1965 en accord avec les recommandations de la CRAM. Cette formation expose la nouvelle réglementation du 19 juillet 2004.

#### > Public

Travailleurs exposés à un risque de chute de hauteur lors de travaux. De construction, de maintenance ou de dépannage.

#### > Objectif

Permettre aux travailleurs exposés à un risque de chute de hauteur, de connaître la réglementation applicable à l'exécution de ces travaux et d'en appréhender les risques et moyens de prévention à mettre en œuvre.

#### > Programme

Cadre réglementaire

- Code du travail
- Décret du 8 janvier 1965
- Décrets européens du 27 juin 2001
- Décret du 1er septembre 2004

Mesures complémentaires relatives à l'exécution de travaux temporaires en hauteur et aux équipements de travail mis à disposition et utilisés à cette fin

- Les échelles
- Les échafaudages
- Accès et positionnement au moyen de cordes
- Intégration de la sécurité
- Mesures Particulières

Partie pratique et technologique

Les Equipements de protection collective et individuelle destinés à prévenir les risques de chute de hauteur.

**L'entreprise devra apporter les EPI (harnais, longes et cordages) qu'elle utilise lors de l'exécution de travaux en hauteur.**

### Formation GESTES et POSTURES

Formation à la prévention des risques liés à l'activité Physique (PRAP)

Code : S29-08  
Durée : 1 jour



Conformément aux dispositions prévues par les articles R231-66 à R231-72 et R234-5 et R234-6 du code du travail. En référence au décret n° 92-958 du 3 septembre 1992 et aux recommandations R347 et R367 de la CNAM. Cette formation sera animée par des formateurs titulaires du monitorat PRAP et inscrits sur les listes de la CRAM Alsace Moselle.

#### > Public

Tous salariés de l'entreprise particulièrement lorsque sont effectués des travaux de manutention manuelle.

#### > Objectif

- Comprendre les origines possibles des lombalgies,
- Mettre en œuvre une bonne pratique gestuelle et positionnelle lors des efforts physiques.

#### > Programme

- Pathologie et anatomie,
- La colonne vertébrale,
- Les applications gestuelles,
- La mise en application personnelle,
- Quelques conseils pour la vie courante,
- Quelques exercices pratiques,
- La colonne vertébrale.



## > Sécurité

### Utilisation des plates formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) et délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)

Code : T17-21

Durée : 3 jours



*Conformément aux dispositions de la recommandation R386 de la CNAMTS relatives à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles ainsi qu'à la réglementation en vigueur. Vous avez la possibilité de vous former aux PEMP de type 1 et 3, A ou B. A l'issue du stage et après la réussite du test de validation des acquis un titre CACES vous sera délivré. Celui-ci est valable 5 ans, au terme desquels il vous faudra effectuer une formation de recyclage.*

#### > Public

Tout le personnel utilisant de façon continue ou occasionnelle une nacelle élévatrice.

#### > Objectif

Au terme du stage et selon les compétences acquises, un testeur délivrera un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, permettant à l'employeur d'établir une autorisation de conduite de plate forme élévatrice mobile de personnes catégories 1B.

#### > Programme

- Effectuer l'examen de l'adéquation,
- La législation en vigueur,
- Contrôler visuellement l'état de la PEMP,
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité,
- Connaître, exécuter les gestes de commandement et de communication,
- Positionner la PEMP en fonction du travail et de l'environnement.
- Mettre en place le balisage et la signalisation,
- Mettre en service la PEMP,
- Mettre en place les stabilisateurs,
- Mettre de niveau la PEMP,
- Positionner et déplacer la plate –forme de travail le long d'une surface plane verticale,
- Positionner et déplacer la plate-forme de travail au-dessus d'une surface plane,
- Positionner et déplacer la plate-forme de travail sous une surface plane,
- Positionner la plate-forme de travail dans un espace limité,
- Mettre la PEMP en position transport,
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.

Test sanctionnant l'aptitude à la délivrance d'une autorisation de conduire ou d'un CACES lors d'un test d'évaluation.



# CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION ET DE VENTE

Les présentes conditions régissent les prestations de formations dispensées par la société COPROTEC

## **Article 1 :** Conditions générales d'intervention

COPROTEC intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celle donnée contractuellement entre le client et COPROTEC.

## **Article 2 :** Conditions générales d'inscription

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente nonobstant les conditions d'achat du client.

L'inscription à un stage inter-entreprise\* prend effet à réception de la fiche d'inscription ou d'un bon de commande émis par le client.

L'enregistrement du stage intra-entreprise\* prend effet à réception par COPROTEC de la proposition de prestation de formation signée par le client, mentionnant son accord pour la réalisation de la prestation et aux conditions définies dans la proposition.

Une convention de formation professionnelle continue est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à COPROTEC complété, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convocation de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms ou le nombre de participants et précise les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception ou à échéance. Les attestations de stage et de présence sont envoyées soit avec la facture, soit à réception du paiement. Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprise\* à différentes dates et dans nos différents lieux de stage. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer des modifications de dates.

## **Article 3 :** Conditions générales de vente

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription.

Nos prix s'entendent hors taxes et couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires (support pour un certain nombre de formations). Sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires.

La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Les prix des stages inter-entreprise\* figurent au catalogue des actions de formation COPROTEC dont le client reconnaît avoir pris connaissance avant signature.

Le prix des actions intra-entreprise\* sont contractuels et définis dans la convention de formation.

Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage commencé est dû entièrement.

## **Article 4 :** Conditions de paiement

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fond de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur, dans le cas contraire la facture sera établie à l'entreprise qui fera son affaire du remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque ou par virement à la date d'échéance ou à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée pourra entraîner :

- l'exigence immédiate de toutes les sommes dues
- l'application des pénalités de retard de 1,5% le taux d'intérêt général (loi 92.1442 du 31/12/92)
- le versement d'une indemnité forfaitaire de 10% de la créance due au titre de clause pénale.

## **Article 5 :** Conditions d'annulation et de report

COPROTEC portant une attention particulière à la composition des groupes de stagiaires, demande à l'entreprise de limiter les demandes d'annulation et de report aux seuls cas de force majeure.

En cas de désistement du fait du client, celui-ci s'engage à prévenir COPROTEC au plus tard cinq jours ouvrés avant le début de l'action.

COPROTEC offre la possibilité à l'entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable de COPROTEC et du responsable pédagogique du stage concerné.

## **Article 6 :** Attribution de juridiction

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive de Colmar.

(\*) Définitions suivant norme NF X 50-750 :

Inter-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.



**Association des Professionnels de l'énergie**

10 rue des bonnes Gens

68000 COLMAR

Tél. : 03 69 28 89 00 • Fax : 03 69 28 89 30

E-mail : [secretariat@coprotec.net](mailto:secretariat@coprotec.net)

[www.professionnels-energie.fr](http://www.professionnels-energie.fr)